



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 22883

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la crise que subit actuellement le secteur industriel dans le Gard rhodanien. En effet, consécutivement à l'annonce de la fermeture de l'usine UGINE implantée jusqu'à ce jour sur la commune de L'Ardoise, la situation de ce bassin économique devient critique en termes d'emploi, d'autres entreprises implantées dans le même secteur étant, elles aussi, menacées de fermeture. Cette vague de restructurations industrielles menace l'emploi dans ce département (voire même dans la région tout entière) et nécessite, aujourd'hui, la mise en place d'un plan de redynamisation économique qui pourrait être élaboré entre les services de l'État et l'ensemble des acteurs économiques locaux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend faire bénéficier ce bassin économique du Gard Rhodanien d'un « plan de site » afin de permettre la sauvegarde économique de cette région.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la crise que subit actuellement le secteur du Gard rhodanien. En effet, la fermeture annoncée, en 2004/2005, de l'usine Ugine/AZC du groupe Arcelor à L'Ardoise, dans le Gard, lui semblerait mériter la mise en place d'un contrat de site. Ce n'est pas le choix retenu pour le traitement de ce dossier ; en revanche, une procédure spécifique a été engagée à partir du 2 juin 2003 et a abouti à la signature d'un accord de méthode impliquant les partenaires sociaux le 21 juillet dernier. Cet accord comporte des engagements fermes de l'État et du groupe industriel concerné en matière de reclassement des personnels avec l'aide notamment d'un partenaire spécialisé, la Sodie, cofinancée par l'État, et l'entreprise dans le cadre de l'article 118 de la loi de « modernisation sociale ». Par ailleurs, le groupe s'engage à réhabiliter le site, après dépollution et à participer à la réindustrialisation du bassin en fonction des besoins émergents en s'appuyant sur l'action combinée de la Sodie, de Bail-Industrie, filiale spécialisée du groupe Arcelor, et d'une société d'économie mixte en cours de création par la communauté de communes dans laquelle figure Laudun et son agence locale de développement.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22883

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5913

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2496